

Justificatif généré le 07/06/2022

Support de parution :



Date de parution :

07/06/2022

Département de publication :

(92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=297837>

N° d'annonce :

610178

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°610178 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-06-07.

MGF

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 682 220 euros
Siège social : **12, rue du Port - 92000 NANTERRE**
451 190 300 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 29 avril 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020
Caisse, banques centrales, CCP	14 817	10 888
Créances sur les établissements de crédit	34 586	9 916
Opérations avec la clientèle	43 655	10 027
Crédit-bail et location avec option d'achat.....	130 756	105 706
Location simple	22 721	20 147
Autres actifs	6 923	2 417
Comptes de régularisation	2 800	1 244
TOTAL ACTIF	256 259	160 345

PASSIF	2021	2020
Banques centrales, CCP	2	0
Dettes envers les établissements de crédit	65 284	1 435
Opérations avec la clientèle	146 322	130 490
Dettes représentées par un titre	1 000	1 000
Autres passifs	10 684	4 986
Comptes de régularisation	16 093	8 788
Provisions pour risques et charges	25	74
Capitaux propres hors FRBG	16 848	13 571
- Capital souscrit	4 682	4 682
- Réserves	468	468
- Subventions d'investissement	51	12
- Report à nouveau	8 409	3 769
- Résultat de l'exercice	3 238	4 641
TOTAL PASSIF	256 259	160 345

HORS-BILAN	2021	2020
Engagements donnés	68 036	33 780
- Engagements de financement	68 031	33 776
- Engagements de garantie	5	4
Engagements reçus	45 628	15 169
- Engagements de financement	8 000	8 000
- Engagements de garantie	37 628	7 169

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2021	2020
Intérêts et produits assimilés	466	266
Intérêts et charges assimilées	- 1 379	- 1 061
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	50 824	42 867
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 44 031	- 35 876
Produits sur opérations de locations simples	9 701	9 163
Charges sur opérations de locations simples	- 8 631	- 7 265
Commissions (produits)	860	1
Commissions (charges)	- 51	- 25
Autres produits d'exploitation bancaire	614	461
Autres charges d'exploitation bancaire	- 73	- 76
PRODUIT NET BANCAIRE	8 300	8 456
Charges générales d'exploitation	- 3 619	- 2 239
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 681	6 217
Coût du risque sur opérations de crédit	- 15	- 35
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 666	6 182
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	4 666	6 182
Impôt sur les bénéfices	- 1 429	- 1 541
RESULTAT NET	3 238	4 641

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (en Keuros sauf indication contraire).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. La société MGF a ouvert une succursale en Allemagne et une en Italie, leur activité a démarré en 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. Les comptes de MGF ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements financiers, telles quelles sont prévues dans le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'applique aux entreprises du secteur bancaire. Conformément aux dispositions du règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable et des précisions apportées par l'avis 2003 G du Comité d'urgence, les encours sous risque sont ventilés en encours douteux et en encours douteux compromis, cette dernière catégorie reprenant principalement les créances échues du terme en crédit et résiliées en opérations de crédit-bail et de location simple. Par ailleurs, aucune créance n'est restructurée à des conditions hors marché. MGF fait application, depuis le 01/01/2005, de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du CRC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables. Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés. L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque. Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir. Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectuées ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, MGF applique, implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité

économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que MGF soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture. Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ». Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition de concours s'applique depuis le 01/01/2010. BNP PARIBAS LEASE GROUP applique dans ses comptes sociaux, à compter du 01/01/2010, la comptabilisation des commissions et coûts marginaux sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode alternative. MGF détient 2 succursales hors du territoire Français intégrées dans la zone euro : une succursale en Italie ; une succursale en Allemagne. Leur activité est identique à celle de MGF. Leurs comptes au 31/12/2021 intégrés dans les comptes de MGF ont été traités suivant les normes relatives aux dispositions réglementaires applicables aux banques Françaises.

A) Conversion des opérations libellées en devises. Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits en compte de titres. Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change. La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations.

B) Créances sur les établissements de crédit. Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ». Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

C) Opérations avec la clientèle. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus. Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis. Conformément aux dispositions de l'article 3 du CRC 2002-03, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles : il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales ; les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons : manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux ; statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché. Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure au paragraphe « D) Opérations avec la clientèle (actif) » de l'annexe aux comptes. Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ». Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %.

D) Titres. La comptabilisation des titres est décrite dans les dispositions du règlement CRC 2005-01. Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

a) Titres de transaction. Les titres, qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes. MGF ne détient pas de titres de transaction.

b) Titres de placement. Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes. Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation (cours de bourse si les titres sont cotés). Ils constituent des « actions et autres titres à revenu variable ». MGF ne détient pas de titres de placement.

c) Titres d'investissement. Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement correspondent à des billets à moyen terme négociables destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources adossées à caractère permanent et durablement affectées. Ces titres sont enregistrés à la date de souscription pour leur valeur nominale. Ils sont inscrits au poste « obligations et autres titres à revenu fixe ». MGF ne détient pas de titres d'investissement.

d) Titres de l'activité de portefeuille. Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon

de détection. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue. MGF ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille. **e) Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.** Les « Autres titres détenus à long terme » sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de les détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les « titres de participation » et « parts dans les entreprises liées » sont constitués des participations pour lesquelles MGF dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %. Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Ce poste correspond aux certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts. **E) Crédit-bail, location avec option d'achat et location simple.** Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués. Conformément à l'avis n° 2006-C du 04/10/2006 explicitant les dispositions de l'avis n° 2004-15, les dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

a) Valeur brute. La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition. **b) Amortissement.** Les matériels donnés en location sont amortis linéairement sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre : le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part ; et la limite de dégressivité admise d'autre part. **c) Créances douteuses.** Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis. Conformément aux dispositions de l'article 3 du CRC 2002-03, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales ; les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons : manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux ; statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché. Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure au paragraphe « H) Crédit-bail, location avec option d'achat » de l'annexe aux comptes. Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au compte de résultat, conformément aux dispositions du CRC 2005-04, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation. Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %. **d) Dépréciation des immobilisations.** Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2021. **F) Immobilisations. a) Immobilisations incorporelles.** Conformément à la réglementation bancaire, les certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts sont inscrits en titres. **b) Immobilisations corporelles. Constructions.** La société MGF n'est pas propriétaire de constructions au 31/12/2021. **Autres immobilisations corporelles.** Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Elles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif sur leurs durées probables d'utilisation : Matériel : 5 ans, Mobilier : 10 ans. Aucun coût d'emprunt n'a été affecté aux actifs. **G) Provisions.** Les provisions de passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux, concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à

l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable. Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de MGF à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes. **Provisions pour retraite, préretraite et avantages assimilés.** La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations. **H) Impôts différés.** Depuis l'arrêté du 31/12/2015, un impôt différé relatif aux différences temporelles entre le résultat comptable et le résultat fiscal est comptabilisé dans les comptes sociaux. Pour l'exercice 2021, l'impact de l'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, dans le poste « Impôts sur les sociétés » et s'élève à un montant total de 1 268 milliers d'euros (160 milliers d'euros pour la France et 1 108 milliers d'euros pour les succursales). Cette charge d'impôt différée tient compte du changement de taux d'impôt progressif instauré par la Loi de Finances 2018. Par conséquent, les différences temporelles et les déficits en stocks au 31/12/2021 sont valorisés en fonction de leur taux à date de retournement prévus. Ce taux va diminuer progressivement du 01/01/2019 jusqu'en 2022 pour arriver à un taux de 25 % (soit 25,83 % avec la contribution additionnelle de 3,3 %). **I) Produit net bancaire. a) Intérêts, produits et charges assimilés.** Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis. Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors-bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes. **b) Charges et produits sur opérations de crédit-bail et assimilés et de location simple.** Les charges sur opérations de crédit-bail, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les moins-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de contrat et les provisions pour dépréciation des ITNL. Les produits sur opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location simple enregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice et augmentés de la part échue des bonifications (supportées par les fournisseurs d'équipements). S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de location, les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque. Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 1,6 M€. **c) Commissions (charges et produits).** Ce poste reprend essentiellement les commissions d'affacturage (enregistrées dès qu'elles sont acquises) et les prestations de services financiers auprès des tiers. **J) Charges générales d'exploitation.** Les rémunérations d'intermédiaires figurent dans le poste « Autres frais administratifs » pour un montant total de 604 milliers d'euros en 2021 (599 milliers d'euros pour la France et 5 milliers d'euros pour les succursales).

3 - NOTES SUR LE BILAN. A) Opérations en devises. Néant. **B) Caisse, banques centrales, CCP.** Banques centrales (1) et Total caisse, banque centrale, CCP, France et 2021 : 14 817, 2020 : 10 888. (1) Il s'agit principalement des dépôts auprès de la banque de France afin de constituer le HQLA nécessaire au respect du Liquidity Coverage Ratio pour un montant de 14 817 K€ au 31/12/2021.

C) Créances sur les établissements de crédit.

	France	Succursales	2021	2020
Créances à vue	5 125	27 869	32 994	8 481
TOTAL A VUE	5 125	27 869	32 994	8 481
Autres créances à terme	1 582	0	1 582	1 435
Créances rattachées.....	0	10	10	0
TOTAL A TERME	1 582	10	1 592	1 435
TOTAL CREANCES SUR LES ETS DE CREDIT	6 707	27 879	34 586	9 916

Echéancier au 31/12/2021. Créances à terme (hors créances rattachées), Total bilan et à moins de 3 mois : 1 582.

D) Opérations avec la clientèle (actif)	France		Succursales	Total 2021	Total 2020
	Créances ciales	Autres concours à la clientèle	Aut. conc. à la clientèle et affacturage		
Encours sains.....	10	7 625	35 806	43 441	9 841
Encours douteux (1)	0	240	0	240	226
Prov. au 31/12/2020 (1) (2)	0	- 72	0	- 72	- 39
Dotations de l'exercice.....	0	- 34	0	- 34	- 47
Reprises de l'exercice.....	0	40	0	40	14
Autres variations	0	-	0	0	0
Prov. au 31/12/2021 (1) (2)	0	- 66	0	- 66	- 72
ENCOURS NETS.....	10	7 799	35 806	43 615	9 995
Créances rattachées.....	0	19	22	41	32
ENCOURS TOTAUX	10	7 817	35 828	43 655	10 027

Les créances passées en perte et les récupérations sur créances figurent dans le coût du risque. (1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Douteux compromis France.....	80	- 38	43
TOTAL DOUTEUX COMPROMIS	80	- 38	43
Douteux non compromis France	159	- 29	131
TOTAL DOUTEUX NON COMPROMIS	159	- 29	131
TOTAL	240	- 66	173

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 66 K€ pour la France. **Echéancier des encours sains au 31/12/2021.** Créances sur la clientèle, Total bilan : 43 441, A moins de 3 mois : 13 485, De 3 mois à 1 an : 20 662, De 1 an à 5 ans : 9 005, A plus de 5 ans : 289. **E) Obligations et autres titres à revenu fixe.** Néant. **F) Participations et autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.** Néant.

G) Crédit-bail, location avec option d'achat	Immobilisations				Amortissements et provisions				Valeur nette cptable au 31/12/2021
	Solde au 31/12/2020	Acquis. de l'exercice	Sorties d'immob. de l'exer.	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Sorties sur cessions	Solde au 31/12/2021	
Immobilisations en crédit-bail :									
- Immobilisations en crédit-bail mobilier France.....	203 848	42 727	- 37 233	209 342	- 102 171	- 40 589	33 861	- 108 899	100 443
- Immobilisations en crédit-bail mobilier Succursales.....	0	27 249	0	27 249	0	- 1 568	0	- 1 568	25 681
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL	203 848	69 976	- 37 233	236 591	- 102 171	- 42 156	33 861	- 110 467	126 124
Immobilisations en cours crédit-bail :									
- Immobilisations en cours crédit-bail Succursales.....	0	1 508	0	1 508	0	0	0	0	1 508
TOTAL DES IMMOB. EN COURS CREDIT-BAIL	0	1 508	0	1 508	0	0	0	0	1 508
Acomptes versés fournisseurs :									
- Acomptes versés fournisseurs France	77	79	- 79	77	0	0	0	0	57
TOTAL DES ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	77	79	- 79	77	0	0	0	0	57
TOTAL IMMOBILISATIONS CREDIT-BAIL	203 924	71 564	- 37 312	238 176	- 102 171	- 42 156	33 861	- 110 467	127 710

	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Solde au 31/12/2021
Créances douteuses valeur brute crédit-bail (1) :				
- Créances douteuses valeur brute crédit-bail France	3 159	-	-	3 152
TOTAL CREA. DOUTEUSES VAL. BRUTE CREDIT-BAIL (1)	3 159	-	-	3 152
Prov. sur créances douteuses crédit-bail (1) :				
- Prov. sur créances douteuses crédit-bail France	- 2 217	- 675	593	- 2 299
TOTAL PROV. SUR CREA. DOUTEUSES CREDIT-BAIL (1)	- 2 217	- 675	593	- 2 299
Créances ratt. crédit-bail (3) :				
- Créa. ratt. crédit-bail France ..	3 010	-	-	2 141
- Créances rattachées crédit-bail Succursales.....	0	-	-	52
TOTAL CREANCES RATTACHEES CREDIT-BAIL	3 010	-	-	2 193
TOTAL DES CREA. DOUT. VAL. NETTE ET CREANCES RATTACHEES CREDIT-BAIL	3 952	-	-	3 047

H) Location simple	Immobilisations				Amortissements et provisions				Valeur nette cptable au 31/12/2021
	Solde au 31/12/2020	Acquis. de l'exercice	Sorties d'immob. de l'exer.	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Sorties d'amort. s/cessions	Solde au 31/12/2021	
Immobilisations en location simple :									
- Immobilisations en location simple France	40 428	11 836	- 9 318	42 946	- 20 882	- 8 405	7 999	- 21 289	21 658
- Immobilisations en location simple Succursales	0	686	0	686	0	- 44	0	- 44	641
TOTAL DES IMMOB. EN LOCATION SIMPLE	40 428	12 521	- 9 318	43 632	- 20 882	- 8 450	7 999	- 21 333	22 299
Acomptes versés fournisseurs :									
- Acomptes versés fournisseurs France	0	1	- 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	0	1	- 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS LOCATION SIMPLE	40 428	12 522	- 9 319	43 632	- 20 882	- 8 450	7 999	- 21 333	22 299

	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Solde au 31/12/2021
Créances douteuses valeur brute location simple (1) :				
- Créances douteuses valeur brute location simple France.....	738	-	-	672
TOTAL CREA. DOUT. VAL. BRUTE LOCATION SIMPLE (1)	738	-	-	672
Prov. sur créances douteuses location simple (1) :				
- Prov. sur créances douteuses location simple France	- 551	- 61	115	- 497
TOTAL PROV. SUR CREA. DOUT. LOCATION SIMPLE (1)	- 551	- 61	115	- 497
Créa. ratt. location simple (3) :				
- Créances rattachées location simple France	414	-	-	246
- Créances rattachées location simple Succursales	0	-	-	1
TOTAL CREANCES RATT. LOCATION SIMPLE	414	-	-	247
TOTAL DES CREA. DOUT. VAL. NETTE ET CREANCES RATT. LOCATION SIMPLE	600	-	-	422

(1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Location simple compromis France.....	615	- 472	142
TOTAL LOCATION SIMPLE COMPROMIS	615	- 472	142
Location simple non compromis France	58	- 24	34
TOTAL LOC. SIMPLE NON COMPROMIS	58	- 24	34
TOTAL LOCATION SIMPLE	672	- 497	176

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 346 K€ pour la France.
(3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats COVID-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 148 K€ pour la France.

(1) En application du CRC 2002-03 les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Crédit-bail compromis France.....	2 989	- 2 230	759
TOTAL CREDIT-BAIL COMPROMIS	2 989	- 2 230	759
Crédit-bail non compromis France	163	- 69	94
TOTAL CREDIT-BAIL NON COMPROMIS	163	- 69	94
TOTAL CREDIT-BAIL	3 152	- 2 299	854

(2) Conformément aux dispositions de l'article 31 du CRC 2005-03, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 247 K€ pour la France.
(3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats COVID-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 1 386 K€ pour la France.

I) Immobilisations corporelles et incorporelles. Néant.

J) Autres actifs	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Autres débiteurs divers	99	316	415	187
Impôt société.....	577	0	577	406
Impôt différé actif	242	28	270	383
Dépôts et cautionnements.....	5	0	5	4
Etat autres impôts et taxes.....	891	4 736	5 628	1 437
Cptes débiteurs divers dout....	43	6	48	2
Provisions au 31/12/2020.....	- 2	0	- 2	- 1
Dotations de l'exercice.....	- 27	- 3	- 30	- 16
Reprises de l'exercice.....	10	0	10	15
Provisions au 31/12/2021.....	- 18	- 3	- 21	- 2
TOTAL	1 839	5 083	6 923	2 417

K) Comptes de régul. (actif)	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Produits à recevoir	566	3	569	550
Valeurs à l'encaissement.....	165	1 016	1 181	479
Charges constatées d'avance...	4	503	507	5
Autres.....	167	376	543	210
TOTAL	902	1 898	2 800	1 244

L) Dettes envers les établissements de crédit.

	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Comptes et emprunts à vue....	59	145	204	0
TOTAL A VUE	59	145	204	0
Cptes et empr. à échéance	1 582	63 498	65 080	1 435
TOTAL A TERME	1 582	63 498	65 080	1 435
TOTAL DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT	1 641	63 643	65 284	1 435

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31/12/2021. Comptes et emprunts (hors dettes rattachées), Total bilan : 65 080, A moins de 3 mois :19 580, De 3 mois à 1 an : 26 500, De 1 an à 5 ans : 18 900, A plus de 5 ans : 100.
M) Opérations avec la clientèle (passif). Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial. Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Comptes à vue	0	11 504	11 504	0
TOTAL A VUE	0	11 504	11 504	0
Comptes à terme	134 814	0	134 814	130 484
Dettes rattachées	4	0	4	6
TOTAL A TERME	134 818	0	134 818	130 490
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	134 818	11 504	146 322	130 490

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31/12/2021. Comptes créditeurs à terme, Total bilan : 134 814, A moins de 3 mois : 13 546, De 3 mois à 1 an : 26 154, De 1 an à 5 ans : 87 914, A plus de 5 ans : 7 200. **N) Dettes représentées par un titre.** Titres de créances négociables (1) et Total titres de créances négociables, Total 2021 et Total 2020 : 1 000. Le 08/12/2021, la société MGF a émis des titres de créances négociables pour 1 000 milliers d'euros qui arriveront à échéance le 08/12/2022.

O) Autres passifs	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Etat aut. impôts et org. soc. ...	666	2	669	650
Fourn. (Crédit-bail et assim.) ..	1 563	2 380	3 943	2 703
Clients et tiers acquéreurs	388	3	390	560
Impôt société.....	0	0	0	780
Impôt différé passif	213	1 136	1 349	193
Dépôts de garantie	0	0	0	9
Retenues de garantie sur affacturage.....	0	4 061	4 061	0
Autres	138	135	273	91
TOTAL	2 967	7 717	10 684	4 986

P) Comptes de régul. (passif)	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Produits perçus d'avance (1) ..	7 628	512	8 140	7 073
Charges à payer	1 150	957	2 108	1 247
Autres	0	3 508	3 508	0
Comptes d'encaissement	250	2 088	2 338	468
TOTAL	9 028	7 065	16 093	8 788

(1) Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des régularisations des loyers de crédit-bail, de L.O.A. et de location simple pour un montant de 7 452 k€ et sur le crédit pour un montant de 658 k€.

A) Produits et charges d'intérêts	2021			2021			2020	
	France	Succursales	Produits	France	Succursales	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les Banques centrales	0	0	0	62	0	62	0	0
Opérations avec établissements de crédit	4	72	75	51	125	176	2	145
Opérations avec la clientèle	206	177	383	909	232	1 141	262	916
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	1	0
Reprises de provision	1	0	1	0	0	0	1	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	0	6	0	0	0	0	0
TOTAL	218	248	466	1 022	357	1 379	266	1 061

Les provisions relatives à ces opérations pour la partie capital sont enregistrées en coût du risque.

B) Produits et charges sur opérations de crédit-bail.

a) Produits sur op. de crédit-bail	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Loyers	40 973	5 308	46 281	39 617
Reprise de prov. de dépréc.....	848	0	848	312
Plus-values de cession	2 510	0	2 510	2 085
Indemnités de résiliation	479	0	479	532
Produits divers.....	723	156	879	736
Dotations aux provisions	- 675	0	- 675	- 538
Créa. passées en perte s/l'exer.	- 129	0	- 129	- 123
Reprises de provision	593	0	593	212
Récupérations s/créa. amorties.	38	0	38	33
TOTAL	45 359	5 465	50 824	42 867

b) Charges sur op. de crédit-bail	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Dot. aux amortissements.....	40 164	1 568	41 732	33 554
Dot. aux prov. de dépréc.....	424	0	424	753
Moins-values de cessions	1 060	0	1 060	920
Charges diverses.....	718	96	814	649
TOTAL	42 366	1 664	44 031	35 876

C) Produits et charges sur opérations de locations simples.

a) Prod. s/op. locations simples	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Loyers	8 309	36	8 345	7 807
Reprise de prov. de dépréc.....	55	0	55	60
Plus-value de cessions	1 197	0	1 197	1 182
Indemnités de résiliation	55	0	55	102
Produits divers.....	80	3	83	86
Dotations aux provisions	- 61	0	- 61	- 95
Créa. passées en perte s/l'exer.	- 89	0	- 89	- 230
Reprises de provision	115	0	115	252
TOTAL	9 662	39	9 701	9 163

b) Charges sur opérations de locations simples	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Dot. aux amortissements.....	8 360	44	8 404	6 882
Dot. aux prov. de dépréc.....	45	0	45	83
Moins-values de cessions	162	0	162	278
Charges diverses.....	20	0	20	22
TOTAL	8 587	44	8 631	7 265

D) Revenus de titres à revenu variable. Néant.

Q) Provisions. Provisions pour charges diverses France et Total, Ouverture : 74, Dotation : 58, Reprise : - 107, Clôture : 25. **R) Capitaux propres.** 1) **Capital.** Au 31/12/2021, le capital social de MGF s'élève à 4 682 220 euros composé de 25 656 actions d'un montant nominal de 182,50 euros entièrement libérées. 2) **Provisions réglementées et subventions d'investissement.** Les subventions d'investissements sont reçues dans le cadre des opérations de Crédit-bail ou de location. Ces dernières figurent pour leur montant net d'amortissements.

3) Variation des capitaux propres	Ouverture	Affect. résul. 2020	Résultat	Autres movts	Clôture
Capital	4 682	0	0	0	4 682
Réserve légale	468	0	0	0	468
Subventions d'invest.....	12	0	0	39	51
Report à nouveau	3 769	4 641	0	0	8 409
Résultat net de l'exercice.....	4 641	- 4 641	3 238	0	3 238
TOTAL CAP. PROPRES	13 571	0	3 238	39	16 848

4) Résultat dilué par action et résultat par action. Résultats réduits à une seule action ajustée : Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions : 2 063,19, Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions : 126,19, Dividende attribué à chaque action (crédit d'impôt non compris) : 0,00.

4 - NOTES SUR LE HORS-BILAN.

A) Engagements de hors-bilan	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Engagements donnés	44 628	23 408	68 036	33 780
- Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	44 623	23 408	68 031	33 776
- Engagements de garantie en faveur des éts de crédit	5	0	5	4
Engagements reçus.....	16 027	29 600	45 628	15 169
- Engagements de financement reçus des éts de crédit	8 000	0	8 000	8 000
- Engagements de garantie reçus des éts de crédit	0	550	550	0
- Engagements de garantie reçus de la clientèle (2)	8 027	29 051	37 078	7 169

(1) Le montant des engagements douteux de financement en faveur de la clientèle s'élève à 181 k€ pour la France. (2) Dont 28 428 k€ au titre des garanties d'assurance reçues sur les opérations de Wholesale.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

Informations sectorielles	France	Succursales		Total 2021
		Allemagne	Italie	
Produit net bancaire	3 779	739	3 782	8 300
Charges générales d'expl.....	- 2 353	- 822	- 445	- 3 619

E) Commissions	Total 2021		Total 2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Op. avec la clientèle France	0	2	0	1
Op. avec la cltèle succursales ..	0	4	0	0
Op. affacturage succursales.....	0	854	0	0
Prestations de sces fin. France	27	0	25	0
Prestations de sces financiers succursales.....	23	0	0	0
TOTAL	51	860	25	1

F) Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation. Néant. **G) Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement.** Néant.

H) Autres produits et charges d'exploitation bancaire	Total 2021		Total 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance France.....	8	0	4	0
Autres produits ou charges d'assurance France	466	0	437	0
Quote-part des subventions virée au compte de résultat....	27	0	19	0
Autres produits France.....	6	0	0	0
Dot./Reprises prov. France	107	58	0	67
Autres charges France.....	0	14	0	9
TOTAL	614	73	461	76

I) Charges générales d'exploitation. 1) **Frais de personnel.** Néant. 2) **Autres frais administratifs.** A la clôture de l'exercice, les autres frais administratifs s'élèvent à 3 619 k€ en 2021 contre 2 239 k€ en 2020 (dont 1 267 k€ pour les succursales en 2021). Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 12 k€ pour la France. Les audits sont réalisés par le cabinet PWC.

J) Coût du risque	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Dotations aux provisions	- 61	- 3	- 64	- 63
Reprises de provision	49	0	49	29
TOTAL	- 12	- 3	- 15	- 35

Les provisions enregistrées dans ce poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle pour la partie capitale. La partie intérêts des créances douteuses est quant à elle enregistrée dans les postes de produits de cette activité. Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités. **K) Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Néant. **L) Résultat exceptionnel.** Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'évènements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers exercés. Au 31/12/2021, MGF n'a constaté aucun résultat exceptionnel.

M) Impôt sur les sociétés	France	Succursales	Total 2021	Total 2020
Impôt société.....	- 160	0	- 160	- 780
Impôt différé.....	- 160	- 1 108	- 1 268	- 761
TOTAL	- 320	- 1 108	- 1 429	- 1 541

6 - AUTRES INFORMATIONS.

A) Informations relatives aux entreprises liées	Entreprises liées France	Ent. liées succursales	Total 2021
Actif :			
- Créances envers les éts de crédit.....	6 646	27 869	34 515
- Comptes de régularisation actif.....	354	168	522
Passif :			
- Dettes envers les établissements de crédit ..	1 580	63 643	65 223
- Comptes créditeurs de la clientèle.....	134 818	0	134 818
- Autres passifs.....	37	0	37
- Comptes de régularisation passif.....	539	348	887
Hors-bilan :			
- Engag. de financement reçus d'éts de crédit	8 000	0	8 000

B) Proposition d'affectation des résultats (en euros). Résultat de l'exercice : 3 237 626,71, Report à nouveau : 8 409 393,16, Total à répartir : 11 647 019,87. Report à nouveau : 11 647 019,87, Total réparti : 11 647 019,87. **C) Comptabilité sociale et financière et consolidation.** En tant que Société financière, MGF, pour l'établissement des comptes consolidés, doit réglementairement tenir une comptabilité dite financière pour les opérations de crédit-bail et de location avec ou sans option d'achat. Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé. La méthode financière retenue pour le calcul de la marge financière brute est la méthode « Intérêts Terme Echu décalée ». Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers. La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux. Par ailleurs, il convient d'y ajouter les impacts des normes IFRS pour déterminer le montant des réserves de consolidation. Ces impacts sont constitués principalement des provisions IFRS9 stage 1 et stage 2 et de la revalorisation des titres soit par résultat soit par capitaux propres. Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux. **a) Passage du résultat social au résultat financier. Total 2021.** Résultat comptable avant impôt : 4 666, Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immobilisations données en location) : - 1 593, Différence entre plus et moins-value sociales et financières : - 1 837, Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses : - 139, Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR : 1 058, Divers : - 47, Résultat financier avant impôt au 31/12/2021 : 2 110. **b) Principaux éléments composant la réserve financière.** La réserve financière de MGF au 31/12/2021 se décompose de la façon suivante : **Total 2021.** Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immobilisations données en location) : 6 265, Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses : 661, Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR : 1 631, Réserve financière brute CB/LS French au 31/12/2021 : 8 558, Réserve financière brute sur immobilisations CB/LS : 8 558, Réserve financière après provision au 31/12/2021 : 8 558, Provision IFRS9 : - 1 518, Autres : 744, Réserve financière brute au 31/12/2021 : 7 784. **c) Consolidation.** MGF est consolidée dans les comptes de BNP PARIBAS SA dont le siège social se trouve au 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. **D) Evènements post clôture.** Depuis la clôture des comptes au 31/12/2021, les tensions géopolitiques se sont considérablement accrues autour de l'Ukraine, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi qu'aux sanctions économiques imposées par la communauté internationale concernant la Russie. Les effets sur les marchés financiers et les échanges commerciaux sont nettement négatifs, et les conséquences macro-économiques, en particulier sur l'économie européenne et française, sont encore incertaines. MGF suit de près l'évolution de la situation, et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques concernant la Russie. MGF évalue les conséquences de cette crise en cours sur ses clients. La société n'a aucune exposition directe bilan et hors-bilan envers des contreparties russes et ukrainiennes. Cette crise n'impacte pas les comptes clos au 31/12/2021.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale sur proposition de l'Organe Collégial de Direction décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 3 237 626,71 EUR, comme suit : Bénéfice de l'exercice : 3 237 626,71, Report à nouveau de l'exercice précédent : 8 409 393,16, Résultat distribuable : 11 647 019,87, Solde au report à nouveau : 11 647 019,87. L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués par action, au titre des trois derniers exercices se sont élevés à : Dividende distribué, 2018 : 146,16, 2019 et 2020 : 0. **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MGF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux

comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion l'Organe Collégial de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2022, Le Commissaire aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Ridha BEN CHAMEK.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.